Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-196_2026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	**Procuration**
30	6

Date de la convocation
17 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 2 Octobre 2026

et publication le 2 Octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 Septembre à 18h,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Lein Roc'h de Kergrist-Moëlou, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

PRESENTS : Sandra Le Nouvel – Pascal Le Gall – Christel. Guillerm – Alexandre Petit – Philippe Le Joncour – Geneviève Pinto – Raymond Barré – Rollande Le Borgne – Valérie Glou - Fabrice Even – Marie-Hélène Bernard – Bernard Trubuilt – Gilles Le Gall – Catherine Boudiaf – Valérie Le Bonniec – Magalie Corgniec – Pierre-Yves Daniel – Clément Sauzay – Guillaume Robic – Guy Bouchez – Véronique Loriot Le Guillou – Hélène Latimier – Jérôme Lejart – Jean-Pierre Mougeot – Annie Lucas – Damien Loseille – Evelyne Minier – Jérémy Quéméner – Jacques Troël – Georges Galardon

Monsieur Raoul Riou excusé donne Pouvoir à Madame Sandra Le Nouvel
Madame Hermine Le Garlantezec excusée donne Pouvoir à Mme Véronique Loriot-Le Guillou
Monsieur Pascal Olivier excusé donne Pouvoir à Madame Magalie Corgniec
Madame Julie Cloarec excusée donne Pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Eléonore Kogler excusée donne Pouvoir à Monsieur Bernard Trubuilt
Monsieur Michel Ollivier excusé donne Pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Mesdames Antonia Sérandour, Stéphanie Dousselin et Stéphanie Verger et Monsieur Christophe de Quélen, sont absents sans donner de Pouvoir

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémy Quéméner

Délibération 196.2026 Engagement de la Communauté de communes du Kreiz Breizh dans le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN)

La Présidente présente le dispositif « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN).

Le Ministère de la Transition écologique souhaite :

- Inciter un maximum de collectivités territoriales à agir concrètement sur les causes de l'érosion de la biodiversité, prendre la mesure de leurs impacts et contribuer à les réduire,

- Sensibiliser les citoyens, faire de la biodiversité un marqueur de la qualité de vie d'un territoire pour ses habitants.

Descriptif du dispositif

« Territoires engagés pour la nature » (TEN) est un dispositif d'ingénierie territoriale destiné à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités dans une démarche d'engagement de leur territoire en faveur de la biodiversité.

La reconnaissance TEN est attribuée pour 3 ans. Le programme TEN apporte aux structures reconnues :

- Une visibilité accrue via les outils de communication de partenaires régionaux ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-196_2026-DE

- L'intégration au sein d'un « réseau des engagés » (valorisation et partage de retours d'expérience des autres TEN bretons et nationaux) ;
- La possibilité de participer au concours « Capitale française de la biodiversité » ;

Cette initiative est déployée en Bretagne par un collectif régional composé de l'État (représenté par la DREAL Bretagne), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Région Bretagne, l'Agence Bretonne de la Biodiversité et en associant l'Agence de l'eau Loire Bretagne et les Départements.

« Territoires engagés pour la nature » s'appuie sur les évolutions structurantes issues de la loi de reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et des dernières lois de réforme territoriale : stratégies régionales de la biodiversité (SRB) ; schémas régionaux d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET) ; animation des Comités régionaux de la biodiversité (CRB).

Cette reconnaissance valorisera la démarche de progression des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité à travers un programme de 3 ans et concernant 4 axes principaux :

- Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale
- Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales
- Favoriser la résilience du territoire face au changement climatique grâce à la nature

Lien avec le plan d'actions en faveur de la biodiversité de la CCKB

Ces deux dernières années, une concertation des acteurs du territoire (notamment les élu·es, associations naturalistes et agricoles, syndicats des eaux, établissements publics gestionnaires d'espaces naturels, fédérations de chasse et de pêche, organismes consulaires en agriculture et en urbanisme …) a mené à la construction d'un plan d'actions défini pour la période 2026-2032. La gestion actuelle du contrat de projet assurant cette mission suit une feuille de route pour la période 2026 – 2029 dans laquelle chaque action retenue par le comité de pilotage correspond déjà à une fiche action, un budget et une période de réalisation. Ce projet est financé à hauteur de 50 % par l'Union Européenne, et 30 % par la Région.

Afin de prétendre à cette reconnaissance, les collectivités doivent :

- Compléter un questionnaire pour évaluer la prise en compte de la biodiversité dans les politiques et actions déployées par la collectivité, et identifier les marges de progression.
- Proposer au moins 4 « fiches actions » sur lesquelles la collectivité candidate s'engage à leur réalisation dans les 3 ans.

Actions incluses dans la feuille de route 2026 – 2029 sélectionnées pour la candidature

- Chapitre 1 : Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement :

Action 1 : Intégrer et préserver les continuités écologiques dans le PLUi en cours d'élaboration

Action 2 : Améliorer la connaissance sur les discontinuités écologiques liées aux ouvrages hydrauliques

- Chapitre 2 : Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-242200715-20260924-196_2026-DE

Action 3 : Créer des réseaux de mares favorables à la biodiversité

- Chapitre 3 : Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales :

Action 4 : Mener un inventaire participatif des mares

- Chapitre 4 : Favoriser la résilience du territoire face au changement climatique grâce à la Nature :

Action 5 : Mettre en place un programme de formation visant la montée en compétences des élu·es et agents communaux sur les enjeux de biodiversité et climat et leur intégration dans les pratiques et politiques locales

Action 6 : Mettre en place un programme de formation pour les agriculteurs et agricultrices sur les Solutions d'Adaptations Fondées sur la Nature

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- candidate au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » ;

- s'engage à mettre en œuvre les 6 actions mises en avant dans la candidature à « Territoires Engagés pour la Nature » ;

- mandate la Présidente pour signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

Monsieur Jérémy Quéméner

Secrétaire de séance

Madame Sandra Le Nouvel

Présidente de la CCKB

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la CCKB.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.